

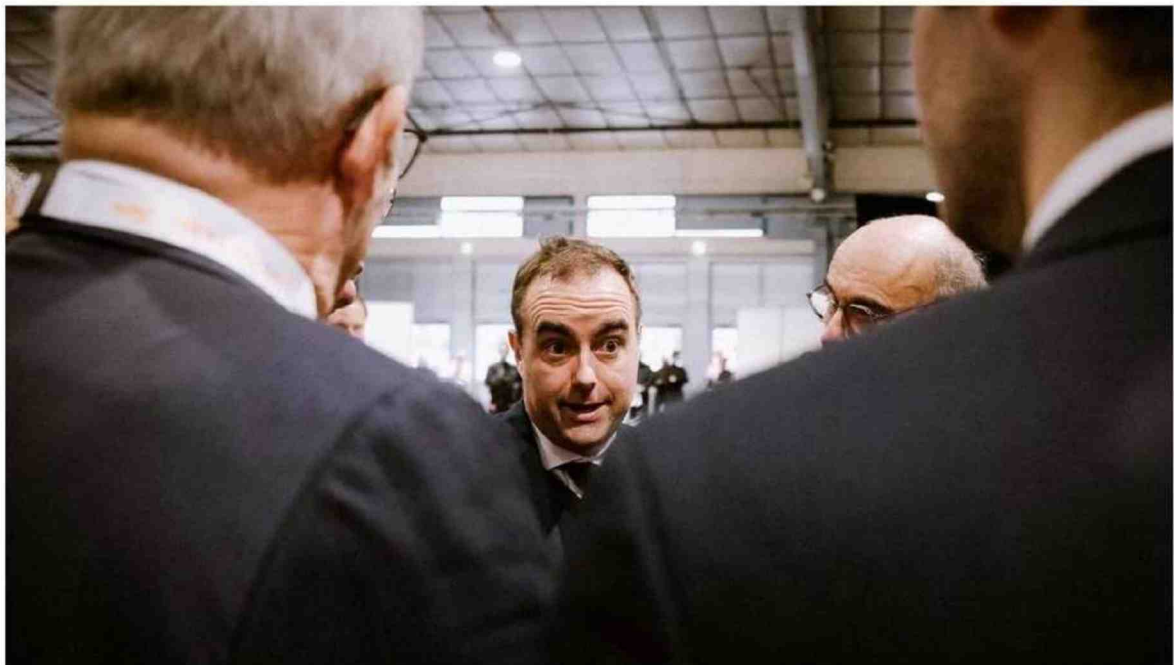


L'ÉVÈNEMENT

ÉLYSÉE-MATIGNON

Sébastien Lecornu rétropédale sur la réforme des agences régionales de santé

Le mot d'ordre de réorganisation des agences régionales de santé, lancé à la hussarde par le premier ministre à la mi-novembre, donne du fil à retordre à Matignon. Une des réunions interministérielles, qui s'est tenue le 7 janvier, a acté un simple lifting de la politique de santé dans les territoires.



Le premier ministre Sébastien Lecornu, en discussion avec des présidents de conseils départementaux, lors des 94^e Assises des départements, à Albi (Tarn), le 14 novembre 2025. © Pat Batard/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

En montant à Paris ce jeudi pour le **Conseil national de pilotage** (CNP) mensuel, les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) seront en quête d'informations sur leur avenir. Depuis qu'il a annoncé une profonde réforme de ces relais de la politique nationale de santé dans les territoires, lors d'un discours prononcé le 14 novembre à Albi devant l'assemblée des départements de France, **Sébastien Lecornu** fait turbiner la machine

gouvernementale afin de traduire sa pensée. Or, selon nos informations, les premiers arbitrages tendent à modérer son impulsion initiale, censée "*affirmer la part régalienn*e" en matière de santé dans le cadre du projet de loi de réforme de l'État et des pouvoirs publics. L'intention de l'ancien maire de Vernon est de présenter son catalogue de mesures juste avant le lancement officiel de la campagne des municipales, le 2 mars.



Une importante réunion interministérielle (RIM), qui s'est tenue à Matignon le 7 janvier, sous la présidence d'**Aymeric Morin**, conseiller social, et **Sébastien Simoes**, conseiller collectivités territoriales et simplification au cabinet du premier ministre, a pris acte des risques d'un big bang. La tendance est donc plutôt au *"rebranding"* : les agences créées en 2010 (18 aujourd'hui) seront remplacées par autant de *"directions régionales de la santé et de l'autonomie"* (DRSA) qui perdront le statut d'établissement public autonome pour devenir de simples *"services déconcentrés"*. Après avoir envisagé de confier aux préfets de région la nomination du patron de chacune de ces unités, ce choix restera à la main de l'exécutif, avec un décret en conseil des ministres. En revanche, tout en réaffirmant l'objectif de *"renforcer la déconcentration et l'échelon départemental dans la décision en proximité des élus, acteurs de santé et citoyens"*, Matignon s'est résolu à abandonner l'idée radicale d'un transfert du médico-social aux conseils départementaux, préférant maintenir dans ce secteur une compétence partagée avec l'État.

UNE SIMPLIFICATION TROP COMPLEXE

Au fil des échanges avec les représentants des collectivités territoriales, en effet, le cabinet de Sébastien Lecornu a pris acte que sa vision, telle qu'énoncée à Albi, à savoir *"refaire tout simplement des conseils départementaux la collectivité des solidarités"*, n'avait que l'apparence de la simplicité. Faute de ressources, de compétences et d'autorité, les élus qui réclament plus de *"lisibilité"* et davantage de *"dialogue"* ne souhaitent pas endosser la pleine responsabilité du secteur du handicap, de l'autonomie ou de la petite enfance. En conséquence, l'autorité du préfet de département, à l'échelon départemental des nouvelles DRSA, sera réaffirmée, sachant qu'elle est déjà prévue dans les textes régissant les ARS.

Avant d'accepter d'entrer dans la technique, Sébastien Lecornu avait montré les muscles en débarquant **Sophie**

Lebret de ses fonctions de secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales. De fait, cette membre de l'**Inspection générale des affaires sociales** (Igas), en phase avec sa ministre **Stéphanie Rist**, qui elle-même n'avait pas été associée à la préparation du discours d'Albi, avait d'abord formulé des réserves dans le huis clos du Conseil national de pilotage des 19 et 20 novembre 2025. Matignon avait également interprété comme un acte de défiance l'élaboration d'une note, à usage interne au gouvernement, qui dressait la liste des pièges juridiques, sociaux et budgétaires attendant la mise en œuvre d'une suppression des ARS. L'éviction de Sophie Lebret, en forme de carton rouge, avait paru être une reprise en main, non seulement parce que cette énarque a été contrainte d'improviser son pot de départ hors du ministère, mais aussi en raison du profil de sa successeuse : **Sophie Baron**, désignée le 10 décembre, officiait jusqu'alors en tant que directrice adjointe du cabinet du premier ministre.

LE CHOC DES RÉALITÉS

Le temps des arbitrages étant venu, avec une nouvelle secrétaire générale plus prudente que prévu, les représentants des ministères sociaux, ainsi que de Bercy, de l'Intérieur et du cabinet de **Françoise Gatel**, ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, ont persuadé Sébastien Lecornu de prendre en compte les réalités qui avaient conduit à la création des ARS, du temps du quinquennat de Nicolas Sarkozy, sous l'égide des ministres **Roselyne Bachelot** et **Jean-Louis Borloo**. À titre d'exemple, la question du transfert des agents des ARS de droit privé – l'une des difficultés signalées par Sophie Lebret parce qu'elle touche 1612 agents, régis par les conventions collectives applicables aux personnels des organismes de sécurité sociale et non du ministère –, n'avait pas trouvé de solution à l'issue de la réunion interministérielle du 7 janvier.

Daniel Bernard

